



Ute Hetreau

Commissaire aux comptes

Inscrite à la Compagnie Régionale de Grenoble

**Association
CRECHE HALTE GARDERIE
TROIS P'TITS TOURS**

771 route de Villard
38250 Lans en Vercors

Exercice clos le 31 décembre 2019

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**



Ute Hetreau

Commissaire aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de Grenoble

**Association
CRECHE HALTE GARDERIE
TROIS P'TITS TOURS**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRECHE HALTE GARDERIE TROIS P'TITS TOURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 2 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19.

Opinion

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie sur les « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Votre association a inscrit dans ses comptes et détaillé en annexe, chapitre « Produits à recevoir » un montant d'autres créances de 42 023 Euros, dont 41 809 de PSU (prestation de service unique) à recevoir. Mes travaux ont consisté à apprécier les données retenues ainsi que les modes de calcul sur lesquels se fondent ces créances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion (rapports moral et financier) et des autres documents mis à disposition des membres de l'association

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports sur la gestion (rapports moral et financier) du Président et du Trésorier arrêtés le 6 juillet 2020 et dans les autres documents mis à disposition des membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la pandémie Covid-19, la direction m'a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au Bureau de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Bureau d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint Jean de Moirans, le 7 juillet 2020



Le Commissaire aux Comptes

Ute Hetreau

Pièces jointes :

- ✓ Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes
- ✓ Comptes annuels au 31 décembre 2019 (comportant un total de douze pages)

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacentes de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	2 066	2 066				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	22 115	18 869	3 246	2 059	1 187	57.64
	Autres immobilisations corporelles	25 498	19 013	6 486	7 818	1 332	17.04
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	350		350	350		
Total I		50 029	39 948	10 081	10 227	146	1.42
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	7 508		7 508	5 507	2 001	36.33
	Autres créances	42 215		42 215	36 913	5 302	14.36
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	50 195		50 195	56 321	6 126	10.88
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	99 918		99 918	98 741	1 177	1.19
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		149 947	39 948	109 999	108 968	1 031	0.95

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	12 368	12 368		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	53 002	53 014	12	0.02
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	31	12	43	359.46
	Autres fonds associatifs				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	5 576	6 257	681	10.88
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	70 977	71 627	650	0.91
	Total II				
DETTES (I)	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	25		25	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 549	5 015	2 534	50.53
	Dettes fiscales et sociales	31 385	32 055	670	2.09
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	64	272	208	76.57
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	39 022	37 341	1 681	4.50
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	109 999	108 968	1 031	0.95

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

39 022 37 341

25 56 139

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	189 590	177 052	12 538	7.08
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	100 343	100 623	280	0.28
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 056	5 039	3 983	79.05
Collectes				
Cotisations	1 735	1 590	145	9.12
Autres produits	3	13	10	78.36
Total I	292 727	284 317	8 410	2.96
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	15 325	16 585	1 260	7.59
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	30 467	34 427	3 959	11.50
Impôts, taxes et versements assimilés	5 310	4 367	943	21.60
Salaires et traitements	198 655	179 344	19 310	10.77
Charges sociales	45 261	49 395	4 133	8.37
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 972	3 266	293	8.98
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	378	140	238	170.28
Total II	298 369	287 523	10 846	3.77
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	5 642	3 206	2 436	75.98
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
	3 324	1 955		
	496	707		

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés			108		108	100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V			108		108	100.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)			108		108	100.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		5 642	3 098		2 544	82.10
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 924	1 954		1 970	100.79
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 284	1 841		443	24.06
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		6 208	3 796		2 413	63.57
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		536	709		173	24.45
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII		536	709		173	24.45
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		5 673	3 086		2 586	83.80
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		298 935	288 220		10 715	3.72
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		298 904	288 232		10 672	3.70
Solde intermédiaire		31	12		43	359.46
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		31	12		43	359.46

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 109 999.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 292 726.76 Euros et dégageant un excédent de 30.85 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

La crise sanitaire liée à l'épidémie Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019. Les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Dans le cadre de la pandémie de Covid-19 née au cours du premier trimestre 2020, notre association a assuré l'accueil des enfants prioritaires du plateau du Vercors pendant la période de fermeture administrative du 16 mars 2020 au 7 mai 2020. Nous proposons un accueil pour 10 enfants au lieu des 22 places habituelles. Cet accueil se fait en application d'un protocole sanitaire stricte.

L'association a mis en place des actions pour accompagner au mieux la situation complexe et évolutive durant ce premier semestre 2020 :

- Recours à l'activité partielle pour la majeure partie des salariés avec une reprise d'activité successive depuis le 11 mai en fonction des besoins pour assurer l'accueil d'enfants et l'application du protocole sanitaire.
- Demande des dispositifs d'aide exceptionnelle à la CAF dans le cadre de la pandémie à hauteur de 17 Euros par jour et par place fermée ou non occupée depuis le 16 mars ; et 10 € par jour et par place ouverte depuis le 11 mai.
- Adaptation des coûts (notamment frais de personnel, frais d'alimentation et de couchés) au service réduit afin de sécuriser les résultats et la trésorerie.
- Echange bimensuel avec la CCMV sur les heures d'accueil et l'effectif salarié.

Ces mesures permettent à l'association d'atténuer les impacts financiers de la crise qui pèseront sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat 2020. En tenant compte de ces mesures, ainsi que du soutien de la CAF de l'Isère et de la CCMV, à la date d'arrêté des comptes, le Conseil d'Administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément au règlement 99-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2 066		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	20 021		2 094
Installations générales agencements aménagements divers	13 971		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 279		733
Emballages récupérables et divers	4 516		
TOTAL	44 787		2 827
Prêts, autres immobilisations financières	350		
TOTAL	350		
TOTAL GENERAL	47 203		2 827

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 066	2 066
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			22 115	22 115
Installations générales agencements aménagements divers			13 971	13 971
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 011	7 011
Emballages récupérables et divers			4 516	4 516
TOTAL			47 613	47 613
Prêts, autres immobilisations financières			350	350
TOTAL			350	350
TOTAL GENERAL			50 029	50 029

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 066			2 066
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	17 962	907		18 869
Installations générales agencements aménagements divers	11 779	719		12 498
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 998	563		4 561
Emballages récupérables et divers	1 171	783		1 954
TOTAL	34 910	2 972		37 882
TOTAL GENERAL	36 976	2 972		39 948

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	907				
Instal.générales agenc.aménag.divers	719				
Matériel de bureau informatique mobilier	563				
Emballages récupérables et divers	783				
TOTAL	2 972				
TOTAL GENERAL	2 972				

l'exercice 2019 a été marqué pa l'acquisition des immobilisations suivantes :

1- Parc pour bébés : 1 385 euros

2-Tapis : 709 euros

3- Bureau et siège : 733 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	12 368				12 368
Réserves :					
Report à nouveau	53 014		24	36	53 002
RESULTAT DE L'EXERCICE	12	12	31	0	31
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	6 257		1 603	2 284	5 576
Provisions réglementées					
TOTAL I	71 627	12	1 658	2 320	70 977

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	350	350	
Autres créances clients	7 508	7 508	
Personnel et comptes rattachés	177	177	
Divers état et autres collectivités publiques	42 023	42 023	
Débiteurs divers	15	15	
TOTAL	50 073	50 073	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	25	25		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 549	7 549		
Personnel et comptes rattachés	14 834	14 834		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 612	12 612		
Autres impôts taxes et assimilés	3 939	3 939		
Autres dettes	64	64		
TOTAL	39 022	39 022		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	42 023
Total	42 023

CAF/PSU à recevoir42 023 euros
dont 699 euros correspondent aux heures de concertation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
PSU - CAF	41 110
Heures concertation- CAF à recevoir	699
Aide CAF pour stagiaires EJE	214
Total	42 023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 891
Dettes fiscales et sociales	18 463
Total	21 354

Dont la provision pour congès payés et charges afférentes.....18 413 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
Dettes provision pour CP	
- Provisions pour congés payés	14 683
Provision chges sociales CP	
- Provisions pour congés payés	3 730
Factures non parvenues	2 891
Etat - droits à payer	50
Total	21 354

Subventions d'équipement

l'association a bénéficié des subventions d'équipement suivantes :

1-Subventions CAF destinées au financement des équipements et matériel pédagogique :
enregistrées pour10 559,49 euros

La quote part amortie au 31/12/2019 est de6 844,30 euros

2-Subvention Département , pour financer du mobilié et du matériel de puériculture :
enregistrées pour2 606 euros

dont 1 603 euros ont été reçes cet année.

La quote part amortie au 31/12/2019 est de744,80 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention de la C.C.M.V	98 200
PSU CAF	123 582
CAF- Aide gratification stagiaires	2 143
Total	223 925

Rémunération des dirigeants

Dans le cadre de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, art. 20, il est fait mention des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants salariés.

Nous portons à votre connaissance que :

- Les dirigeants bénévoles n'ont reçu aucune rémunération ni avantages en nature.
- Pour des raisons de confidentialité, la rémunération de la directrice technique n'est pas mentionnée.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	7
Total	8

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2850 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 850 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- - Remboursements URSSAF/CPAM	119	
- - Solde PSU 2018	340	
- - Remboursements prévoyance MUTEX	2 865	
Total	3 324	
Charges exceptionnelles		
- - Ecart sur remb. formations 2018	40	
- - Compléments fournisseurs 2018	379	
- - Régul. mutuelle	48	
- - Pertes diverses	29	
Total	496	

Transferts de charges

Nature	Montant
- Remboursement organismes de prévoyance	485
- Remboursements formations	571
Total	1 056

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- régularisations diverses	117	
- Complément fournisseurs	379	
Total	496	
Produits		
- Solde PSU	340	
- Remboursements organismes prévoyance - et Urssaf	2 984	
Total	3 324	